

Agenda 21 de la CCPG : Suivi du Programme d'actions

Objet

L'Agenda 21 du Pays Guerchais est un programme d'actions pour la Communauté de Communes du Pays Guerchais, fondé sur des objectifs de développement durable. Il couvre la période 2007-2009 et intègre les actions du Contrat de Territoire signé en octobre 2006 avec le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine.

Le rapport (bilan) fin 2009 comporte:

- ◆ la présente note de synthèse
- ◆ un tableau format A4 : liste des actions, avec thermomètre avancement et conformité des objectifs
- ◆ un tableau format A3 : liste des actions avec thermomètres et textes d'information
- ◆ 1 fiche par action
- ◆ 1 liste de proposition d'actions à prolonger

Un diaporama (avec une diapositive par action) est présenté en réunion du Conseil Communautaire.

Synthèse de l'avancement

L'Agenda 21 de la CCPG comprend initialement 36 actions.

Au 31/12/2009 :

- ◆ 16 actions ont été menées complètement* et conformément à leurs objectifs
- ◆ 8 actions sont en cours
- ◆ 5 actions pourront être lancées prochainement, avec des objectifs conformes à ce qui était prévu
- ◆ 1 action a été menée non conformément à ce qui était prévu (Promotion des productions locales)
- ◆ 6 actions abandonnées

* complètement : menées à terme, ou menées conformément aux prévisions et pérennisées

L'Agenda 21 a été mené de façon très dynamique avec d'excellents résultats

à noter que la période habituelle pour un Agenda 21 est de 5 années, 3 ans dans le cas présent pour s'accorder au Contrat de territoire. Il n'est donc pas anormal que certaines actions (celles notamment liées au PLH, Programme Local d'Habitat) n'aient pas encore pu être menées.

De plus, après la fin de la première période "officielle" (2007-2009):

- ◆ au moins 17 actions devraient se poursuivre « naturellement » ou être prolongées sous des formes à mettre au point (voir tableau joint)

Tableaux des actions

Les tableaux joints permettent de prendre connaissance de façon rapide de l'état d'avancement de chaque action.

Les actions y sont regroupées selon les 5 grandes orientations:

- A** **COHESION**
- B** **CADRE DE VIE**
- C** **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**
- D** **ADAPTATION-INNOVATION**
- E** **IMAGE et PARTICIPATION**


Le tableau format A4 comprend trois colonnes d'informations :

Référents/Observations : les personnes en charge de l'action

Evaluation de l'avancement : ce petit graphique thermomètre évalue un pourcentage d'avancement, qui permet de positionner les actions les unes par rapport aux autres.

Une action terminée fin 2009, ou dont l'engagement de finalisation est certain pour 2010, est créditée de 100%. Une action dont les résultats ne sont pas encore visibles mais dont les moyens de mise en place sont réunis est créditée de 20 à 40%.

Conformité des objectifs p/r aux objectifs initiaux (critère dév. Durable) : il est possible d'évaluer si les objectifs atteints sont – sur des critères de développement durable – conformes aux objectifs de la fiche-action de l'Agenda 21. Par convention, 100% indiquent que l'action se déroule sans changement majeur par rapport aux objectifs. A contrario, moins de 100% indiquent qu'il y a au moins des interrogations: ainsi les salles de sport pour lesquelles se pose la question de la construction en Haute Qualité Environnementale (HQE).

 Certaines actions peuvent avoir des objectifs en hausse par rapport à leur évaluation initiale; elles font donc l'objet d'une mention complémentaire (+, ++)

Le tableau format A3 contient de plus des informations sur chacune des actions.

Objectifs initiaux : la colonne "Objectifs initiaux" est un extrait de la fiche-action

Avancement : indications sur l'état d'avancement de l'action

Résultats / Conformité des objectifs : quelques mots d'explications sur les résultats obtenus ou envisagés en termes d'objectif de développement durable

Quelques Commentaires

Les commentaires ci-après représentent l'avis du Bureau d'Etudes en charge du suivi de l'Agenda 21,

Appréciation Générale

L'objectif des objectifs est atteint: devant tout nouveau projet (pas seulement les actions officielles de l'Agenda 21) les élus comme les responsables techniques se posent la question de l'évaluation dudit projet en termes de développement durable. Cela ne signifie pas que tous les futurs projets seront estampillés "Développement Durable", mais ce pas est essentiel.

Ce comportement devrait aussi devenir celui des habitants, face aux projets de la CCPG ou de leurs communes respectives. Un indice en est la pérennisation de l'action A.1.01 Agenda scolaire (4^{ème} année en 2010-2011, soit après la fin de la période de 3 ans de l'Agenda 21).

Les tableaux ainsi que le diaporama présenté en Conseil Communautaire donnent un aperçu action par action.

Le présent document aborde l'ensemble des actions sous un angle de synthèse.

Actions Abandonnées

Un Agenda 21 est un programme vivant.

Aussi le fait que six actions ne se sont pas réalisées n'est pas un souci: ce sont des épisodes normaux.

(A.3.02 *Maison des Services Publics*, D.1.01 *Evolution de la piscine vers le HQE*, D.4.02 *Maison du Pays Guerchais*, A.9.01 *Etude de faisabilité Salle multifonctions*, B.1.04 *Extension du Plan d'eau de La Selle Guerchaise*, B.3.01 *Etang de Carcraon Etudes*).

Objectifs à la hausse: projets autour de la Maison de santé

Deux actions ont vu leurs objectifs évoluer de façon très significative depuis leur inscription dans l'Agenda 21, il y a trois ans..

C.1.01 Pôle sanitaire et social (Maison de Santé)

A.3.01 Volet écoute et prévention du pôle de services sanitaire et social et Axe Nutrition- santé

La Maison de Santé, avec ses deux volets - projet architectural structurant et projet d'animation - est reconnue comme "pôle d'activités rural d'excellence".

Le projet architectural s'est déroulé selon un calendrier très rapide, la construction a respecté les principes HQE. Quelques éléments de la construction HQE

- ◆ Toiture végétalisée (lichen, mousse) sur 80% des surfaces
- ◆ Pas de PVC (menuiserie alu)
- ◆ Récupération eaux de pluie pour arrosage extérieur
- ◆ Climatisation limitée (aérothermie inversable hiver-été)
- ◆ Utilisation du bois (essences locales) : claustras, pare-soleil en partie coulissant (châtaignier)
- ◆ VRD : même Cahier des Charges que le Parc St Jean

L'inauguration a eu lieu le lundi 19 octobre 2009.

Ce pôle est une entité complète avec les professionnels de la santé:

- ◆ 6 Médecins,
- ◆ 3 Kinésithérapeutes,
- ◆ Infirmiers,
- ◆ Pédicure,
- ◆ Dentiste,
- ◆ Ophthalmologiste,
- ◆ Orthoptiste
- (bientôt : Diététicienne)
- ◆ Laboratoire d'Analyses Médicales,
- ◆ Pharmacie,
- ◆ SSIAD

Elle a un fort contenu d'information et de prévention, autour notamment de la nutrition, qui peut s'appuyer sur la structure d'accueil (salles équipées)

L'axe Nutrition-Santé se développe d'une part autour de la Maison de Santé, d'autre part en faisant intervenir des artisans, producteurs et commerçants locaux sur des thèmes alliant nutrition et santé, avec l'appui d'une diététicienne pour les écoles.

Exposition PNNS (Programme National Nutrition Santé) tout le mois de décembre, forum du bien-vieillir organisé par la RAF (octobre 2009), après-midi de l'association des malades de Parkinson (novembre 2009).

Les actions menées à la Maison de Santé rayonnent bien au-delà du Pays guerchais.

Le CLIC "Centre Local d'Information et de Coordination" pour les cantons de La Guerche, Janzé et Retiers, s'est installé à la Maison de Santé.

Actions intégratrices

Les actions qui touchent aux différents domaines et qui peuvent fédérer d'autres actions sont les plus efficaces en termes de développement durable car elles ont les plus pérennes.

Outre les projets autour de la Maison de Santé, une action doit émerger pour ses potentialités: l'action B.1.01 Elaborer un Programme Local d'Habitat (PLH) .

Cette action structurante touche toutes les actions qui ont à voir avec l'aménagement et l'utilisation des espaces urbains et ruraux:

- ◆ Approche Environnementale de l'Urbanisme (+ constructions HQE)
- ◆ transports en commun
- ◆ chemins de randonnée
- ◆ internet (très) haut débit
- ◆ Système d'Information Géographique

Objectifs :

- ◆ maîtriser l'étalement des activités urbaines et rurales (logements, infrastructures, exploitations agricoles, activités industrielles et de services)
- ◆ suivre les résultats des actions Agenda 21, Contrat de Territoire, SCOT et CEPE
- ◆ gérer les activités de la CCPG qui ont un impact sur la gestion de l'espace (espaces naturels)

Avancement :

Le PLH a été inscrit au budget 2010. Il pourra être lancé dès que le PLU de La Guerche aura été finalisé.

Le PLH n'a pas pu être lancé avant le terme de cette première période de l'Agenda 21.

Il pourra être une action-phare de la période suivante, s'il est décidé de prolonger l'Agenda 21.

Actions sociales

Les actions sociales de l'orientation A (La cohésion sociale, économique, urbaine et rurale avec l'accès aux services pour tous) sont pérennisées

- A.2 01 Contrat petite enfance
- A.3 01 Pôle de services sanitaire et social : écoute et prévention
- A.3 03 Financement du Centre social
- A.3 05 Mise en place du CIAS, favoriser la création d'emplois qualifiés pour les services de proximité aux personnes âgées (SSIAD, ADMR)

L'action A.5 01 Favoriser l'accueil et l'intégration des gens du voyage a vu la réservation d'un emplacement dans le PLU de La Guerche, qui sera finalisé dès validation du PLU de La Guerche de Bretagne

Actions vers les enfants

Les actions A.1.01 Agenda scolaire et A.1.07 Suivi de la qualité des eaux des ruisseaux impliquent directement les enfants des écoles et collèges.

Ces deux actions voient une bonne participation des élèves. L'agenda scolaire sera pérennisé une 4^{ème} année (2010-2011).

Le suivi de la qualité des eaux qui porte sur les cours d'eau du bassin de l'Ardenne a démarré en 2008 , poursuivi comme prévu en 2009 puis 2010.

Salles de sports / Utilisation

La salle de sports de Moulins est construite, la construction de celle de La Guerche va démarre en septembre.

L'optimisation de leur utilisation, dans le cadre d'un planning communautaire, fait l'objet de l'action A.6.4 Optimiser l'utilisation des salles de sport

Exemplarité de la CCPCG

La CCPCG, ainsi que chacune des communes, applique de plus en plus à elle-même les principes du Développement durable.

Les actions "E.4.02 Politique durable d'achat et d'économie publics", "E.6.02 Valoriser, former, coordonner, mutualiser les services publics" en témoignent au quotidien. Le site Internet de la CCPCG est de plus en plus ouvert aux différentes composantes.

Les projets de construction – viabilisation et bâtiments – vont progressivement tous s'orienter vers la Haute Qualité Environnementale.

Ainsi la ZAC des Fontaines (commune de La Guerche) s'engage résolument dans cette voie, avec non seulement préservation d'une zone humide avec évaluation environnementale, mais aussi intégration de cette zone humide dans la ZAC, non pour la faire disparaître r mais au contraire pour mieux la gérer.

Les actions

A.7 04 Bibliothèques dans les communes (Visseiche, Moulins, La Guerche)

et

C.3 01 Festival désarticulé de Moulins

se sont bien appuyées sur la cohésion entre les communes.

Le magazine Ici&Là dont le contenu – fond et forme – est toujours de grande qualité et qui est un excellent vecteur d'information pour toutes les actions: il relaie très bien auprès des habitants l'approche "développement durable" de la CCPCG.

Et la CCPCG ne craint pas que son programme d'actions soit régulièrement évalué, en termes d'avancement et d'efficacité.

Action en faveur de territoires défavorisés

Tout Agenda 21 se doit d'intégrer une action en faveur des plus défavorisés (au-delà des frontières de son territoire).

Le détachement d'un agent environ 1 mois par an pour des actions menées avec la Croix-Rouge dans le domaine de l'eau potable rentre dans ce cadre.

Les actions à prolonger / à pérenniser

La Méthode CCPG

Avec le recul, on peut identifier quelques grands principes qui ont participé au succès des actions de l'Agenda 21:

- ◆ Savoir reconnaître « ce qui fonctionne » et le pérenniser
- ◆ Laisser place à l'initiative (actions novatrices)
- ◆ Accepter le contrôle
- ◆ Anticiper
- ◆ Maîtriser les coûts

La participation des enfants des écoles, pour les actions qui les concernaient, est effective et il s'agit là d'un travail de fond. La participation des habitants est forte sur des actions pérennes (par exemple fréquentation des bibliothèques, festival de Moulins) et ils sont prêts à participer à des groupes de travail pour les actions à lancer telles que le PLH (Programme Local d'Habitat).

Outre les actions elles-mêmes, l'Agenda 21 a effectivement beaucoup contribué à lancer une dynamique de développement durable sur la CCPG.

En s'appuyant sur les principes ci-dessus, sur la participation des habitants, sur les actions qui se poursuivent et sur celles qui peuvent incessamment démarrer, il semble fort intéressant de prolonger l'Agenda 21

Le tableau ci-joint donne une proposition d'actions qui peuvent être prolongées, pérennisées ou démarrées.

La forme que pourra prendre une prolongation de l'Agenda 21 sur une nouvelle période reste à définir.